Copyright FRAD61

et Allé Baptisé Le Mêmé Jour par nous Curé soussignié
Le Parain nicolas Faudet fils De Jean, La Maraine
Jeanne Henriette Marolle fille De Jean Laboureur tous
De cette Paroisse, Lesquels Lui ont donné Les Noms
De Jeanne et à De Claré N'a Signé Le Maraine à
signé avec nous, signés henriette Marolle et Deheul./

L'an mil Sept Cent soixante Dix sept Le huit
Janvier est né une fille De Légitime mariage De Jean montulay Laboureur
et De Louise mahieu Jeune et mere De cette Paroisse et Allé Baptisé Le
meme Jour par nous Curé soussigné Le Parain Jacques tiger
Journallier La Maraine marie mahieu Femme De Jean
Faumel Lesquels Lui a donné Les Noms De Marie marguerite
Les presents Du pere qui a signé avec Les parains et La Maraine
a De Claré N'a Sçavoir signés De Lé Interpellé signés Jacques
Tiger et Deheul

L'an Mil Sept Cent soixante Dix sept Le Dix fevrier
après Les fiancailles et La publication Des Bans Du future
Mariage D'entre Toussaint Emault Laboureur fils majeur et Légitime
De feus Jean Emault Laboureur et Demiselle Celine Jeu pere et mere de
cette Paroisse D'une Part et marguerite Vernier fille majeure et
Légitime De Louis Vernier Laboureur et De Defunte Renée Amiel
Son pere et mere De La paroisse De Singy D'autre part faite aux
Jeunes Des mesmes Paroissiales pendant Jours Dedivers
Dimanche et Fete Consecutifs Dans L'Eglise De Singy vingt
quel nous est apparu par le certificat Du sieur Du sieur Vicaire
en date De ce Jourd'hui signé L. P. Roamel Vicaire Sans qu'il se
soit trouvé aucune opposition ny empechement Canonique ou
Civil et Dans cette Eglise pendant Jours De dimanche
Consecutifs aussy sans aucune opposition ny empechements —

Canonique et Civil Les parties ayant obtenu Dispense De
troisieme Bans au pres Monseigneur L'Evesque De
Chartres en date Du Cinq Du present mois signé
Blanquet Vicaire Général et Guillard nous Curé
Soussigné avons Conjoint par Lecture Du Mariage Les
Personnes Dessus Denommées en face De notre mere sainte
Eglise en Recevant leur Consentement mutuel par Parole De
Present en presence De Jean Emault pere De L'Epoux et Jean
Erbanet voisin tous De cette Paroisse, Du pere De L'Epouse
De Louis Vernier pere De La Paroisse De Singy Denicolas
Bigot Beau pere De La paroisse De Bubertré Denené
Jacquier Juiguet De La paroisse De tourouvre De François
Treyné De La paroisse De saint Victor Les mes ont Déclaré
ne Sçavoir signer De Ce Interpellés signé Bigot, J. Treyné,
Juiguet et Deheul ./.

L'an mil Sept Cent soixante Dix sept Le dix fevrier après
Les fiancailles et La Publication Des Bans Du future mariage
D'entre Jacques Vallée marchand et Demoiselle Jeanne Petit Jeune
et mere Âgé D'environ vingt Cinq ans De La paroisse De Lonne
D'une Part et Anne Le Long fille majeure et Légitime De feu
Louis Le Long et De François Emault âgée D'environ
trente ans Son Pere et mere De La paroisse D'authevil D'autre
Part faite aux Prones Des messes Paroissiales pendant trois
Jours De Dimanche et Fete Consecutifs Dans L'Eglise
De Lonne ainsi qu'il nous a apparu par le certificat du
sieur Curé De Lonne en date Dudit Jour et auquel
Demeure signé Jouban Dubois Curé De Lonne sans qu'il
se soit trouvé aucune opposition ni empechement Canonique
ou Civil Dans cette De Broc aussy pendant Jours De